

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES MEMBRES DE LA SCFP – FTQ – LA CAPITALE

Taux applicables pour 2024

CONTRAT 6000 - 0003	RÉGIME DE BASE						OPTION I	OPTION II	*OPTION III			
	VOLET RÉDUIT			VOLET COMPLET								
ADMISSIBILITÉ	Temps complet permanent ou temps partiel permanent à 70 % et plus : 30 jours (1 mois de la date d'embauche) AUTRES : 90 jours (3 mois de la date d'embauche)											
DESCRIPTION SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Médicaments 71 % Assurance voyage et annulation voyage Cure désintoxication 			<ul style="list-style-type: none"> Médicaments 80 % Chambre semi-privée Frais ambulanciers Assurance voyage et annulation voyage Examens de la vue Fournitures médicales Cure désintoxication 			<ul style="list-style-type: none"> Professionnels de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Soins dentaires de base et de restauration, prothèses 	<ul style="list-style-type: none"> Assurance vie de base : <ul style="list-style-type: none"> ↪ Une fois le salaire Mort / mutilation accidentelle (MMA) Assurance vie additionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ↪ 1 à 5 fois le salaire Assurance vie conjoint (5 000 \$) et enfants (2 500 \$) Assurance vie additionnelle conjoint <ul style="list-style-type: none"> ↪ 1 à 20 tranches de 5 000 \$ 			
COTISATION (par période de 14 jours)	Titre d'emploi avec échelle salariale de moins de 40 000,00 \$						Ind. = 6,00 \$ Mono. = 7,51 \$ Fam. = 11,41 \$	Ind. = 19,02 \$ Mono. = 32,79 \$ Fam. = 43,69 \$	Vie de base : ↪ 0,325 % MMA : ↪ 0,031 % Assurance vie conjoint et enfants : ↪ 0,735 \$ Assurance vie additionnelle salarié ou conjoint : ↪ Voir dépliant de l'assureur			
		Ind.	Mono.	Fam.	Ind.	Mono.				Fam.		
	Employé	44,78 \$	40,92 \$	100,36 \$	50,38 \$	49,12 \$				113,22 \$		
	Employeur	10,56 \$	26,48 \$	26,48 \$	10,56 \$	26,48 \$				26,48 \$		
	Titre d'emploi avec échelle salariale de plus de 40 000,00 \$											
		Ind.	Mono.	Fam.	Ind.	Mono.						
Employé	50,56 \$	60,00 \$	114,90 \$	56,16 \$	67,31 \$	127,76 \$						
Employeur	4,78 \$	11,94 \$	11,94 \$	4,78 \$	11,94 \$	11,94 \$						
RÉGIME OBLIGATOIRE OU FACULTATIF	Obligatoire si vous êtes avec la RAMQ pour l'assurance médicaments			Facultatif ou participation obligatoire minimale de 36 mois			Facultatif ou participation obligatoire minimale de 36 mois	Facultatif ou participation obligatoire minimale de 36 mois	Facultatif			
DROIT D'EXEMPTION	Oui			Oui			Non	Non	N/A			

* Lors de l'obtention d'un premier poste, toute personne admissible, non-détentrice de poste n'ayant pas adhéré au régime Option III peut le faire sans preuve d'assurabilité en remplissant une demande de modification dans les 30 jours suivant la date à laquelle elle devient détentrice d'un premier poste (à temps partiel ou temps complet).

Note : Ces primes ne comprennent pas la taxe de 9 %.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le secteur des assurances collectives (PRASE) au numéro de téléphone sans frais : 1 855 780-2200, options 2 - 1.